

Mairie de
THIAUCOURT-REGNIÉVILLE



Rue Mangin
54470 Thiaucourt-Regniéville
Tél : 03 83 81 90 10

COMMUNE DE THIAUCOURT-REGNIÉVILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 2026

Date : 1^{er} septembre 2026

Heure d'ouverture : 19h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présents :

Mme Margaret DUMONT,
M. Roger SIMON,
Mme Cathy WAGNER-MOUROT,
M. Frédéric THOMAS,
Mme Sylvie GUIDOU
Mme Isabelle MARTZ
Mme Claire DUMONT,
Mme Mélissa TOSCHI,
Mme Martine SCHMITT,
M. Jean-Claude DOTTE
Mme Dorothée ANDRE
M. Roger PIOCHE

Absents excusés / pouvoirs :

- M. Gérald Philippot a donné son pouvoir à M. Roger Simon
- Mme Mélissa Toschi a donné son pouvoir à Mme Martine Schmitt
- M. Pierre-Jean Carasco a donné son pouvoir à Mme Cathy Wagner-Mouroto
- M. Bruno Jacquot est noté absent et non excusé



Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

VIE INSTITUTIONNELLE

1. Installation du nouveau conseil municipal ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16/06/2026 ;
Décisions du maire :
 - Bail du garage du Syndicat du Trey
 - Prestation JMNET pour La Loco
3. Approbation du Règlement Intérieur du Conseil municipal ;
4. Election et désignation des représentants aux instances extérieures : Syndicat du Trey et SIEP ;
5. Désignation et remplacement d'un représentant au sein de la Commission de révision des listes électorales ;
6. Nominations des représentants aux Commissions communales ;
7. Election et désignation du représentant de la commune au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité ;
8. Election et désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT ;

URBANISME, PATRIMOINE ET AMÉNAGEMENT

9. Approbation du règlement de la tranche 2 du lotissement « La Louvière » ;
10. Approbation du Procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements entre la commune de Thiaucourt et le SIEP ;
11. Approbation de la Convention relative à l'utilisation du logement situé dans le bâtiment « Ecole des filles » et la gestion de bien partagé, suite au transfert de la compétence scolaire
12. Approbation de la Convention de servitude de passage pour le bâtiment dénommé école des filles suite au transfert de la compétence scolaire
13. Election des membres de la Commission d'appel d'offres pour les Marchés publics de Travaux ;
14. Installation d'un système de climatisation au sein de l'espace culturel La Loco ;
15. Mise en place d'une VMC à la gendarmerie actuelle ;

FINANCE ET GESTION

16. Adhésion au groupement de collecte des certificats d'économies d'énergie (CEE) du SDE54 – Sixième période 2026-2030 ;
17. Convention de mise à disposition de personnel auprès du SIEP de Thiaucourt ;
18. CCMM Médiathèque – Régularisation convention de mise à disposition d'agent ;
19. Gymnase – Mise à disposition d'agent d'entretien – Convention et Tarif 2026 ;
20. Régularisation des prestations de nettoyage et d'entretien du gymnase – années 2024 et 2025 ;
21. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois ;



22. Syndicat des eaux du Trey – Mise à disposition d'agent – Régularisation Convention du 2 janvier 2019 ;
23. Syndicat des Eaux du Trey – Mise à disposition d'agent – Convention 2026 ;
24. Soutien édition ouvrage consacré à l'histoire de la Laiterie Durand et de son fondateur : Joseph-Georges-Hubert DURAND ;
25. CCMM – Périscolaire – Régularisation Convention de mise à disposition d'agent ;
26. Annulation de la réservation de l'espace culturel « La Loco » et remboursement -
27. Les Flots Bleus - Attribution d'une prime de régisseur.
28. Proposition de don de mobilier et d'électroménager par un locataire quittant un logement communal.
29. Espace culturel « La Loco » tarification applicable à la Communauté de communes Mad&Moselle – Régularisation
30. Espace culturel La Loco – Bris de vaisselle – Confirmation des tarifs de remplacement

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

31. Recensement – organisation et modalités ;

Informations :

- Vidéoprotection : information relative à la subvention non attribuée.
- Demande de la préfecture pour identification de terrains pour installation temporaire de cirques : Occupation du territoire impossible.
- Invitation à l'inauguration du Lavoir de Pannes.
- Demande de subvention de la Bergerie.

Questions diverses

Désignation du Secrétaire de séance :

- Cathy Mourot Wagner

Approbation de l'ordre du jour

Mentionnée, sans détail d'amendement.

1. Approbation du Procès-Verbal

Le PV de la séance du 16 juin a été transmis aux élus. Il a été adopté avec 1 abstention, après clarification en séance.

2. Installation d'un nouveau membre

Le conseil a procédé à l'installation officielle de Mme Dorothée André en tant que nouvelle conseillère municipale. Elle remplace M. Adrien Bergman à compter du 1er septembre 2026, suite à l'inéligibilité de ce dernier. Le conseil a pris acte de cette installation sans qu'une délibération ne soit nécessaire.

Compte rendu des décisions du maire (délégations)



- **Relogement du garage du Syndicat des eaux du Trey:** Transfert de l'usage vers un garage situé près de l'ancienne Poste, en raison d'investigations sur l'ancienne caserne des pompiers.
- **Remplacement ponctuel d'agent technique :** Contractualisation avec JM Net pour le nettoyage post-manifestations de la salle des fêtes « la Loco » durant les congés de l'agent.

3. Règlement intérieur du Conseil municipal

Un document allégé et mis à jour (références légales en annexe, textes actualisés depuis 2020) a été présenté.

- **Contenu :** organisation des réunions, droit à l'information, consultation des dossiers, questions, amendements, déroulement des séances, publicité, police de l'assemblée, votes, commissions, PV, expression des élus.
 - **Accès aux documents pour les conseils municipaux :** La consultation se fera en mairie sur rendez-vous, conformément au règlement intérieur du conseil municipal. Il n'y aura pas de mise à disposition systématique sur SharePoint, et les règles de diffusion avant délibération ont été rappelées.
- Vote :** Le règlement a été adopté (aucune opposition). 11 voix et 3 pouvoirs.

4. Élections et désignations

- **Syndicat des eaux du Trey:** M. Roger Pioche a été élu titulaire à l'unanimité (à main levée) pour remplacer M. Bergman. Les suppléants (M. Dotte, Mme Toschi) restent inchangés. 11 voix et 3 pouvoirs.
- **SIEP (Syndicat intercommunal des écoles primaires) :** Le poste de 2e suppléant (ex-M. Bergman) a été pourvu par Mme André Dorothée qui s'est proposée, élue à main levée. 11 voix et 3 pouvoirs.

5. Élections et désignations

- **Commission de révision des listes électorales :** Le poste vacant de suppléant a été attribué à Mme André Dorothée. Les titulaires sont Mme Martz, M. Pioche, Mme Toschi, et les autres suppléants Mme Schmitt et M. Philippot. 11 voix et 3 pouvoirs.

6. Élections et désignations : commissions communales

- **Recomposition des commissions communales :**
 - **Finances :** Présidente : Maire, Margaret Dumont, Membres confirmés (Cathy Mourot-Wagner, Frédéric Thomas, Roger Simon, Sylvie Guidou).
 - **Gestion du personnel :** Délégation à Cathy Mourot-Wagner, membre confirmé Claire Dumont.
 - **Travaux :** Délégation à Frédéric Thomas, membres Roger Pioche, Roger Simon, Gérald Philippot.
 - **Urbanisme – Cadre de vie – Sécurité :** Délégation à Roger Simon, membres Frédéric Thomas, Roger Pioche, Gérald Philippot, M. Carasco et Mme André Dorothée.
 - **Développement durable :** Délégation à Mme Sylvie Guidou, membres Isabelle Martz, Roger Pioche, Gérald Philippot, Roger Simon et Mme André.

- Patrimoine – Cimetière : Présidente : Marie, Margaret Dumont, Membres Mme Sylvie Guidou, Mme André Dorothée. Intégration d'un habitant expert, M. Steffen Philippe.
 - Culture – Événement – Vie associative – Vie scolaire – Jeunesse : Délégation à Cathy Mourot-Wagner; membres Martine Schmitt, Isabelle Martz, Gérald Philippot, Mélissa Toschi, Roger Simon.
 - Communication : Délégation à Claire Dumont; membres Frédéric Thomas, Cathy Mourot-Wagner; Intégration de deux habitantes expertes : Marine Catelin, Andrea Burger.
7. Élections et designations : commissions intercommunales
- Commission intercommunale pour l'accessibilité : M. Roger Simon a été désigné. 11 pour et 3 pouvoirs.
8. Élections et designations : commissions intercommunales
- CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) : Le Maire Margaret Dumont a été désigné. 11 pour et 3 pouvoirs.

Urbanisme

9. Lotissement « La Louvière » (Tranche 2) :
- Le projet évolue vers une gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle (puits, jardins d'eau) et noues, sans rejet au réseau communal.
 - Un règlement spécifique au lotissement est nécessaire, notamment pour se conformer au PLUi.
 - Données : 13 356 m² à lotir, vocation habitation (un logement par parcelle).
 - L'accès aux nouvelles parcelles se fera par la rue des Chardonnerets.
 - Règles : recul de 5-6 m, pente d'accès garage max 15 %, remblais max 0,5 m.
 - Architecture : harmonie avec le style lorrain, toitures de 25-35 % de pente (toits-terrasses, solaires, végétalisés autorisés).
 - Interdiction des thuyas et lauriers.
 - Stationnement : quatre places privées par construction.
 - Eau potable : chaque propriétaire devra installer son regard incongelable avec compteur.
- 11 voix et 3 pouvoirs.
10. Approbation du Procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements entre la commune de Thiaucourt et le SIEP : Non délibérée, reportée
11. Approbation de la Convention relative à l'utilisation du logement situé dans le bâtiment « Ecole des filles » et la gestion de bien partagé, suite au transfert de la compétence scolaire : Non délibérée, reportée
12. Approbation de la Convention de servitude de passage pour le bâtiment dénommé école des filles suite au transfert de la compétence scolaire : Non délibérée, reportée
13. Création de la commission d'appel d'offres



Une commission est appelé a être constituée pour la mandature. Nombre de membre pour la CAO, au regard du nombre d'habitant est porté à 6 sièges, basé sur la représentation proportionnelle,

Calcul du quotient électoral :

- 14 votants divisés par 6 sièges
- Quotient électoral : 2,33
- 11 personnes sur la liste majoritaire divisé par 2,33, égal à 4,72 soit 5 sièges
- 3 personnes sur la liste minoritaire divisé par 2,33, égal à 1,28 soit 1 siège

Composition de la liste proposée à l'élection :

- **Présidente** : Le maire.
- **Membres titulaires** : Frédéric Thomas, Roger Simon, Sylvie Guidou.
- **Membres suppléants** : Monsieur Pioche Roger, Cathy Mourot-Wagner, et Jean-Claude Dotte pour la liste minoritaire.

11 voix et 3 pouvoirs.

14. **Climatisation de la salle de la Loco** : Installation d'une climatisation pour 18 658,99 € HT, s'inscrivant aussi dans le plan communal de sauvegarde (lieu frais en cas de canicule). Des films solaires et un mur végétalisé sont à l'étude. Le conseil a autorisé la recherche de subventions. 11 voix et 3 pouvoirs.

15. **VMC pour la gendarmerie** : Remplacement du système datant des années 70 pour 14 168 €. Un système sera installé par appartement. Le conseil a approuvé la recherche de subventions (CEE). L'entreprise Barbelin a été choisie. 11 voix et 3 pouvoirs.

FINANCE ET GESTION

16. **Adhésion au groupement C2E** : Adoption à l'unanimité de l'adhésion à la convention avec le SDE 54 pour bénéficier de son ingénierie dans le montage des dossiers de Certificats d'Économie d'Énergie (C2E) pour la période 2026-2030. 11 voix et 3 pouvoirs.

17. **Convention avec le SIEP** : Adoption à l'unanimité du renouvellement de la convention de mise à disposition d'une employée communale. Des frais de gestion de 5 % sont facturés. 11 voix et 3 pouvoirs.

18. **Régularisation convention médiathèque** : Adoption à l'unanimité de la délibération formalisant la mise à disposition d'agents (4h/semaine). 11 voix et 3 pouvoirs.

19. **Convention avec le gymnase** : Report de la discussion en attente d'une réponse de l'établissement. Non délibérée.

20. **Régularisation prestations gymnase (2024-2025)** : Adoption à l'unanimité de la facturation de 5 350 € pour le nettoyage effectué par l'agent communal et un renfort. 11 voix et 3 pouvoirs.



Stratégie de réservation : La priorité sera donnée aux locations privées plus rémunératrices en cas de conflit de calendrier.

30. **Barème vaisselle :** Un nouveau barème de facturation pour la vaisselle cassée/perdue a été validé (ex: percolateur à 195 €, assiette à 4 €). 11 voix et 3 pouvoirs
31. **Recensement 2027 :** La préparation a commencé. M. Fabien Simonin et M. Jordy Tamas ont été identifiés comme agents recenseurs (nomination à confirmer par délibération). Non délibéré.

Informations diverses

- **Vidéoprotection :** La demande de subvention pour les caméras autour de l'église est sur liste d'attente pour 2027. La demande pour le cimetière est en attente de réponse.
- **Accueil des cirques :** La commune ne peut répondre à la demande de la préfecture, faute de terrain adéquat (surface plane, non-inondable, viabilisée de 2500 m²).
- **Invitation :** Le conseil est invité à l'inauguration du lavoir de Pannes le samedi 12 septembre 2026 à 18h00.
- **Demande de subvention (La Bergerie) :** L'association a sollicité au moins 750 € pour finaliser l'achat d'une montgolfière promotionnelle. Après un tour de table, la majorité du conseil s'est montrée défavorable.

Prochaines étapes

- **Prochain conseil municipal :** Fixé au mardi 13 octobre à 19h30. Un sondage sera envoyé aux absents pour s'assurer du quorum.
- **Finances :** La commission des finances se réunira début octobre pour préparer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et le débat d'orientation budgétaire (DOB) en vue du budget 2027.

La séance a été levée à 21h50.

Signatures :

Secrétaire de séance : Cathy Mourot-Wagner

Date :



Le maire, Margaret Dumont

Date :



21. **Convention avec l'ONF** : Adoption à l'unanimité d'une convention pour passer à la facturation électronique. 11 voix et 3 pouvoirs.
22. **Régularisation convention syndicat du Trey**: Adoption à l'unanimité de la délibération régularisant une prestation de mise à disposition d'agent depuis 2019. 11 voix et 3 pouvoirs.
23. **Nouvelle convention syndicat du Trey**: Report de la discussion en attente de la réponse du syndicat. Non délibérée, reportée.
24. **Demande de soutien pour un projet éditorial** : M. Éric Feyen sollicite un soutien financier pour un livre sur Georges Durand.
- a. Coût de fabrication : 5 600 €;
 - b. prix de vente : 30 €.
 - c. Budget associatif disponible : 1 000 €.
 - d. Montants d'aide discutés : 250 € ou 500 €.
 - e. Après vote à main levée (14 votants), une subvention de 250 € est adoptée (une voix contre, une abstention). Une dédicace est prévue le 7 novembre 2026.
25. **Régularisation RH Périscolaire** : Validation d'une modification d'horaires d'une agente, mise en œuvre sans délibération préalable. 11 voix et 3 pouvoirs.
26. **Remboursement annulation salle "La Loco"** : Remboursement de 1 210 € approuvé suite à l'annulation d'un mariage dans les délais prévus par le règlement. 11 voix et 3 pouvoirs
27. **Indemnité de régie "Flots Bleus"** : Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) autorisée pour intégrer une indemnité pour les agents communaux qui assureront désormais la régie. 11 voix et 3 pouvoirs
28. **Don de mobilier** : Le conseil a accepté à l'unanimité un don de mobilier et d'électroménager d'un locataire quittant un logement communal. Le don est évalué à 426 € et sera inscrit à l'inventaire. Le micro-ondes sera affecté à "la loco". 11 voix et 3 pouvoirs
29. **Facturation de "La Loco" à la Communauté de communes** : Validation de la facturation de chaque utilisation supplémentaire (hors forfait annuel de 900 €) par la ComCom, à hauteur de 50 €/jour (sans cuisine) ou 80 €/jour (avec cuisine). Cette mesure vise à régulariser l'usage intensif constaté et sécuriser les recettes. La décision s'applique rétroactivement pour plusieurs dates en mars, avril et septembre. 11 voix et 3 pouvoirs

Gestion de salle culturelle « la loco » : débats

Déficit et coûts énergétiques : La salle est déficitaire. Pour réduire les coûts, la pose de panneaux photovoltaïques sur les parkings est envisagée. Le programme de rénovation du chauffage et de la climatisation (coût négocié autour de 55 000-60 000 €) vise à diviser par deux la consommation électrique.

États des lieux : Face à la difficulté du processus et à des dégradations, il a été suggéré que des élus participent ponctuellement pour aider l'agent en charge.

